

SÉANCE DU LUNDI 03 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un et le lundi trois mai à dix-huit heures.

Le Bureau communautaire décisionnel d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **BESSAN**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Bureau : 27
En exercice : 26
Ayant pris part à la délibération : 24
- Présents : 23
- Pouvoirs : 1

Date de convocation :

Mardi 27 avril 2021

Affichage effectué le :

11 mai 2021

Mise en ligne le :

11 mai 2021

Présents :

ADISSAN : M. Patrick LARIO. **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Véronique REY, M. François PEREA, M. Thierry DOMINGUEZ. **AUMES** : M. Michel GUTTON. **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET. **CASTELNAU DE GUERS** : M. Didier MICHEL. **CAUX** : M. Jean-Charles DESPLAN. **CAZOULS D'HÉRAULT** : M. Henry SANCHEZ. **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY. **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS. **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Edgar SICARD. **NIZAS** : M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS** : M. Armand RIVIERE, Mme Danièle AZEMAR. **POMÉROLS** : M. Laurent DURBAN. **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR. **SAINT-THIBÉRY** : M. Jean AUGÉ. **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL. **TOURBES** : Mme Véronique CORBIERE. **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Françoise MEMBRILLA. **VIAS** : M. Jordan DARTIER.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET.

Rapporteur : François PEREA

OBJET :

Tiers-Lieu «La Petite-Fabrique»
- candidature appel à projets
« Labellisation Tiers-Lieu
Occitanie » de la Région – AMI
« Fabrique de Territoire » de
l'Etat : demandes de subventions
auprès de l'État et de la Région

N° 003556

Question N° 9 à l'O.J.

Rubrique dématérialisation : 7.5. « Subventions

RECU EN PREFECTURE

Le 06 mai 2021

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20210503-D00355610-DE

- ✓ VU la loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine qui définit le cadre des Nouveaux Contrats de Ville pour la période 2015-2020 ;
- ✓ VU le nouveau contrat de ville signé le 16 juillet 2015 définissant le quartier prioritaire de la ville d'Agde ;
- ✓ VU la loi de finance 2019, prolongeant la durée du contrat de ville jusqu'en 2022.

Monsieur le Vice-Président délégué à l'Habitat et la Politique de la Ville rappelle d'une part, que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée initie et participe à la mise en place d'actions pertinentes en quartier prioritaire de la ville d'Agde et d'autre part, que les actions menées s'intègrent dans un projet ambitieux de développement territorial articulante les dispositifs Contrat de ville, Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU), Approche territoriale Intégrées (ATI) et le programme d'Action Cœur de Ville.

La Communauté d'agglomération place en outre au cœur de ses priorités les actions en faveur du développement économique au service de la création d'emplois et souhaite créer les meilleures conditions pour accompagner les initiatives et développer une économie qui puise ses forces localement. Aussi, c'est pour répondre à ses enjeux que Gigamed a été inaugurée en février 2020 et c'est dans ce contexte qu'est née l'idée d'implanter au cœur du quartier prioritaire, un tiers-lieu qui impulse une dynamique semblable, un « micromed » permettant d'offrir aux habitants un espace convivial qui devienne l'épicentre d'un écosystème au service du développement d'activités et d'emplois en centre-ville d'Agde et participe ainsi à sa redynamisation.

Au cœur de ce projet, d'une surface de 360 m² au 30 rue Jean-Roger, le tiers-lieu la Petite Fabrique en sera un des moteurs :

- Par son ambition d'ouverture à tous les publics (travailleurs indépendants, étudiants, personnes en recherche d'emploi, habitants...).
- Par l'offre de services qui y sera proposée : co-working, fab lab, campus connecté, repair-café, café-snacking...
- Par les activités qui y seront programmées : ateliers, formations, conférences, speed-meeting...).
- Par la dynamique qu'elle va créer au sein du tissu associatif local.

Les tiers-lieux sont des espaces physiques du « faire ensemble pour mieux vivre ensemble ». Ils sont les lieux de transformation du travail, de la transition écologique qui :

- Favorisent l'apprentissage de pair à pair, la créativité et les projets collectifs tout en offrant convivialité et flexibilité ;
- Permettent de croiser des mondes qui ne se seraient pas rencontrés par ailleurs, ils favorisent des échanges grâce aux animations et évènements mis en place.

Porteurs de dynamiques économique et sociale très structurantes, leur émergence et leur essor sont accompagnés par des dispositifs et acteurs nationaux et régionaux principalement.

Monsieur le Rapporteur informe que dans cette perspective d'intégration des réseaux, de labellisation et de co-financement du projet, plusieurs candidatures/réponses à appels à projets peuvent être déposées, en complément de celle du Campus Connecté, notamment auprès :

- De la Région Occitanie en vue d'une labellisation Tiers-Lieu Occitanie permettant d'intégrer le réseau Ad'occ et d'obtenir des financements pour la mise en œuvre du 1/3 lieu
- De l'Etat dans le cadre de l'AMI Fabrique de Territoire

Budget prévisionnel année 1 (hors budget campus connecté)	
Dépenses prévisionnelles	Montant
Mobilier et matériels	36 520 €
Prestations externes	12 000 €
Personnel affecté à l'opération	45 000 €
Dépenses indirectes	6 750 €
Total	100 270 €
Ressources prévisionnelles	Montant
Région	15 000 €
Fonds propres (dont demande à venir auprès Etat pour AMI Fabrique de Territoire)	43 270 €
Recettes générées (coworking, location de salles, presta animation cc)	42 000 €
Total	100 270 €

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à autoriser son Président à procéder aux dépôts de candidatures de la CAHM en réponse à l'appel à « Labellisation Tiers-Lieux Occitanie » auprès de la Région Occitanie, en réponse à l'AMI Fabrique de Territoire de l'Etat ainsi qu'en réponse à tout autre appel à projets concourant à la mise en œuvre du Tiers-Lieu la Petite Fabrique.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** la mise en œuvre du projet de « Tiers-Lieu La Petite Fabrique » sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers, notamment l'Etat et la Région Occitanie, pour sa réalisation et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré à BESSAN les jour, mois et an susdits

*Le Président
Gilles D'ETTORE*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#